



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Val de Saône Centre

Assainissement non collectif

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

Exercice 2024

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	2
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	2
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE	2
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....	2
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	3
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	4
2.1. MODALITES DE TARIFICATION	4
2.2. RECETTES	4
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	5
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3).....	5
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	6
4.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES	6
4.2. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	6
5. ANNEXE : NOTICE REDEVANCE AGENCE DE L'EAU	7

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Val de Saone Centre
- Nom de l'entité de gestion: assainissement non collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liée au service
 - Contrôle des installations Traitement des matières de vidanges
 - Entretien des installations Réhabilitation des installations Réalisation des installations
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Chaleins, Francheleins, Garnerans, Genouilleux, Guéreins, Illiat, Lurey, Messimy-sur-Saône, Mogneneins, Montceaux, Montmerle-sur-Saône, Peyzieux-sur-Saône, Saint-Didier-sur-Chalaronne, Saint-Étienne-sur-Chalaronne, Thoissey
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui Non
Un zonage approuvé par délibération après enquête publique est existant pour toutes les communes composant le territoire.
- Existence d'un règlement de service Oui Non
Le règlement de service a été approuvé le 25/04/2017 et modifié par délibération du 30/01/2024 avec mise en application à compter du 05/02/2024.

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie à autonomie financière.

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 2 470 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 21 470.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 11,50 % au 31/12/2024 (11,47 % au 31/12/2023).

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2023	Exercice 2024
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2024 est de **100** (100 en 2023).

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Compétences obligatoires		
Tarif du contrôle des installations neuves et réhabilitées (vérification conception + réalisation) en €TTC – territoire Communauté de Communes Val de Saône Centre	250,00 (125 pour la partie conception + 125 pour la partie réalisation)	250,00 (125 pour la partie conception + 125 pour la partie réalisation)
Tarif du contrôle des installations existantes en €TTC – territoire Communauté de Communes Val de Saône Centre	150,00	150,00

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 25/04/2017 effective à compter du 01/06/2017 fixant le montant des redevances de contrôle et délibération du 31/10/2017 fixant les tarifs du service public de l'assainissement au 02/11/2017 sur l'ensemble du territoire desservi (Chaleins, Francheleins, Garnerans, Genouilleux, Guéreins, Illiat, Lurcy, Messimy-sur-Saône, Mogneneins, Montceaux, Montmerle-sur-Saône, Peyzieux-sur-Saône, Saint-Didier-sur-Chalaronne, Saint-Étienne-sur-Chalaronne, Thoisse)
- Délibération du 30/01/2024 rendant exigible les redevances de contrôle de conception et de vérification de l'exécution des travaux uniquement aux nouvelles constructions et aux constructions existantes qui font l'objet d'un changement de destination nécessitant la mise en place d'une filière d'assainissement non collectif.

2.2. Recettes

	Exercice 2023	Exercice 2024
	Collectivité	Collectivité
Facturation du service obligatoire (contrôles) en €TTC	33 775,00	32 125,00
Facturation de dépotage des matières de vidange à la STEP de Chaleins pour les usagers en assainissement non collectif de la commune de Chaleins uniquement – Part fixe communautaire (10 €HT/dépotage) en €TTC	510,00	410,00

Le service public d'assainissement non collectif a réalisé pour l'année 2024 :

- 20 contrôles de conception (25 en 2023),
- 14 contrôles de réalisation (10 en 2023)
- 199 contrôles périodiques (196 en 2023).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} * 100$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	271	303
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	1 114	1 113
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	398	388
Taux de conformité en %	60,1	62,1

Le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service a diminué du fait de la sortie d'installations du parc (raccordements au réseau public d'assainissement collectif).

Détail par communes :

COMMUNES	CONFORME	NON CONFORME SANS RISQUE	NON CONFORME AVEC RISQUES	ABSENCE D'INSTALLATION	TOTAL INSTALLATIONS
01090 FRANCHELEINS	15	23	6	0	44
01090 GENOUILLEUX	3	5	4	2	14
01090 GUEREINS	0	2	2	0	4
01090 LURCY	9	6	9	1	25
01090 MONTCEAUX	38	28	19	8	93
01090 MONTMERLE SUR SAONE	0	8	1	2	11
01140 GARNERANS	4	2	6	2	14
01140 ILLIAT	44	21	58	4	127
01140 MOGNENEINS	9	12	11	1	33
01140 PEYZIEUX SUR SAONE	7	11	11	2	31
01140 ST DIDIER SUR CHALARONNE	63	89	122	10	291
01140 ST ETIENNE SUR CHALARONNE	38	59	76	3	178
01140 THOISSEY	2	4	0	2	8
01480 CHALEINS	57	93	29	0	183
01480 MESSIMY SUR SAONE	16	25	11	3	57

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux réalisés durant l'exercice budgétaire 2024 est de 0 €.

4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Néant

5. Annexe : Notice redevance Agence de l'Eau